



Fédération des chambres
de commerce du Québec | **fccq**

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Modifications proposées au Code des professions : enfin une reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre immigrante

Montréal, le 10 mai 2006 – C'est avec enthousiasme que la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) accueille les modifications au Code des professions qui ont été proposées aujourd'hui par le ministre de la Justice, M. Yvon Marcoux, et qui permettront notamment une accessibilité accrue au marché du travail québécois pour la main-d'œuvre immigrante spécialisée et ce, dans leur domaine de compétences.

Selon la FCCQ, dans le contexte actuel de mondialisation et de pénurie de main-d'œuvre spécialisée qui a cours dans plusieurs secteurs de l'économie et dans plusieurs régions du Québec, la contribution de ce bassin de main-d'œuvre encore sous-utilisé pourra grandement aider les entreprises québécoises, d'une part, à combler leurs besoins de travailleurs spécialisés et, d'autre part, à s'ouvrir aux marchés mondiaux.

« Puisqu'elles doivent absolument pouvoir compter, à court et à moyen terme, sur un apport suffisant de main-d'œuvre qualifiée afin d'assurer leur capacité de production et leur compétitivité, les entreprises québécoises seront très heureuses de pouvoir davantage compter sur le potentiel de talent et de compétences des travailleurs immigrants. Ainsi, dans la perspective de favoriser la croissance de nos entreprises et le développement économique de toutes les régions du Québec, les modifications proposées au Code des professions sont une excellente nouvelle pour un Québec gagnant », de déclarer la présidente-directrice générale de la FCCQ, Françoise Bertrand.

Rappelons que cette annonce s'inscrit parfaitement dans l'esprit d'un partenariat annoncé récemment entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Emploi-Québec et la Fédération des chambres de commerce du Québec visant à mettre en place un programme de sensibilisation et de mise en valeur de la main-d'œuvre immigrante auprès des entreprises du Québec.

À propos de la FCCQ

Grâce à son vaste réseau de 164 chambres de commerce, la FCCQ représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

- 30 -

Pour plus d'information :

Louis-Alexandre Lacoste
Directeur des communications
Fédération des chambres de commerce du Québec
Tél. : (514) 844-9571, poste 3240